

Écho d'Argentenay

Novembre 2024



Plusieurs exposants Au 469, du Pont dans le Centre Communautaire
De 10h à 16 h



Concours Garderie-pilot

Une garderie de 12 places sera ouverte au début de l'année 2025.

Nous aimerions avoir des suggestions de noms.

Merci de nous donner des idées, en nous téléphonant; 418.276.1787

Parmi les réponses reçues, nous ferons tirer au hasard, un certificat cadeau de 30\$ au Restaurant 4 Saisons.

Tirage, lundi, le 25 novembre à 15h00. Nous annoncerons le gagnant sur la page facebook.

Marché de Noël

À St-Eugène-d'Argentenay.

À la salle communautaire, le 23 et 24 novembre



Liste des exposants 10h à 16h

Samedi et dimanche

Camerise Milou, Produits de la camerise
Centre Mieux-être Arcana, Produits de mieux-être, parfums, bijoux
Chantale Tremblay, Tricot
CHB Conceptions, Serviette pour bébé, noeud papillon en bois...
Créations JD, Tuques, doudou, chouchou
Création Jojo, Coussins d'éveil sensoriel
Création K, Verres personnalisés, portes-clés, boucles à cheveux
DG Artisan, Articles en bois
Les reines et colonies du Lac, Miel, chandelles et crème à main
Les Trouvailles de Rosa, Objets en bois
Lisette Sauvageau, Suçons et beignes
Louise Larouche, Toiles à l'huile
Mélicha Leclerc, Atebas
Micheline Marceau, Tissage et tricot
Nancy Savard, Epoxy
Passion Peinture Bouch'Art, Peinture sur verre
Plume & Pinceaux, Cartes fabriquées à la main
Suzie Guay Artisane, Voiliers, bricolage de fleurs... en bois de plage
Sylvie et Lise Dufour, Tissage
Samedi (seulement)
Boom Shop, Gravure sur verre
École St-Louis-de- Gonzague, Articles faits à la main par les élèves
Catou, Foulards pour animaux
La petite Fée, Verre et thermos de sublimation
Manon Brassard Terroir et décoration, Recettes en pot

6 paniers cadeaux
seront tirés parmi
les visiteurs

Marché de Noël à St-Eugène-d'Argentenay.

**24
exposants**

**Maquillage pour
enfants samedi
de 11h à 14h**

**Samedi, le 23 novembre et
dimanche, le 24 novembre 2024**
10h à 16h

**Venez voter pour
votre kiosque
Coup de coeur**

À la salle communautaire

**Dessin de Noël à colorier et
tirage d'un cadeau parmi
les jeunes ayant participé**

**Chasse aux lutins pour les enfants et
tirage de deux certificats cadeaux parmi
les participants ayant trouvé tous
les lutins**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

PROCÈS-VERBAL
Séance régulière du conseil municipal
Tenue le 09 septembre 2024

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 09 septembre 2024 à 19:00 à la salle communautaire de la municipalité à laquelle étaient présents le maire M. Gilles Dufour et les conseillers suivants :

M. Dario Perron
Mme Camille Sasseville
Mme Véronique Belley
M. Dany Labrecque
M. Alain Sasseville

Absent : M. Alexandre Dufour

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière.

RÉSOLUTION 2024-09-105

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert pour qu'il y ait possibilité d'y inscrire d'autres éléments jusqu'à l'épuisement dudit ordre du jour.

RÉSOLUTION 2024-09-106

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 08 JUILLET 2024

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 08 juillet 2024, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

RÉSOLUTION 2024-09-107

COMPTES PAYÉS DE JUILLET ET AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés du mois de juillet 2024, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 171 148.40\$;

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés du mois d’août 2024, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 121 419.35\$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois de juillet 2024, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant de 171 148.40\$;

QUE le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois d’août 2024, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant de 121 419.35\$.

COMPTES PAYÉS DE JUILLET 2024

Fournisseurs	Montant
Total des fournisseurs	155 738.68\$

SALAIRES PAYÉS DE JUILLET 2024

Salaires	Montant
Total des salaires	15 409.72\$

COMPTES PAYÉS DE AOÛT 2024

Fournisseurs	Montant
Total des fournisseurs	104 087.39\$

SALAIRES PAYÉS DE AOÛT 2024

Salaires	Montant
Total des salaires	17 331.96\$

RÉSOLUTION 2024-09-108

DEMANDES – MAISON EN BAS D’LA CÔTE

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande d’aide provenant de Martyn Ouellet, de la Maison en bas d’là côte concernant son événement qui se déroulera, vendredi, le 25 octobre prochain;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil décident d’acquiescer à sa demande qui était de lui fournir 2 agents de sécurité et 2 toilettes sanitaires.

RÉSOLUTION 2024-09-109

PRÉSENTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 AOÛT 2024

ATTENDU QUE selon l'article 176.4 du code municipal, la secrétaire-trésorière doit déposer lors d'une séance de conseil un état des revenus et des dépenses;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les états financiers au 31 août 2024 soient présentés aux membres du conseil à titre informatif.

RÉSOLUTION 2024-09-110

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE M. Dany Labrecque soit nommé maire suppléant du 10 septembre au 04 novembre 2024.

RÉSOLUTION 2024-09-111

SERVICE D'INGÉNIERIE AVEC LA MRC POUR LA PRÉPARATION D'UN DEVIS CONCERNANT LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET D'ÉTÉ DES CHEMINS MUNICIPAUX POUR LES ANNÉES 2024-2025-2026 CONJOINTEMENT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LORETTE ET ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE MISTASSINI S.E.C.

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, la Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay et Énergie Hydroélectrique Mistassini S.E.C. souhaitent s'unir pour l'octroi d'un contrat de déneigement et d'été des chemins en commun;

ATTENDU QUE le mandat pour le devis pour ce contrat et le dépôt sur le site du SEAO seront livré par le service d'ingénierie de la MRC Maria-Chapdelaine;

ATTENDU QUE les coûts pour la préparation et la rédaction du devis seront divisés en part égale entre les parties;

ATTENDU QUE le devis sera structuré de sorte qu'il y aura trois contrats distincts dans le même appel d'offres, permettant à chaque municipalité d'avoir sa facture associée à son propre contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay autorisent la directrice générale à faire préparer ce devis en union avec la Municipalité de Notre-Dame de Lorette et Énergie Hydroélectrique

Mistassini S.E.C. pour un contrat de déneigement et d'été des chemins municipaux pour une durée de 3 années, soit 2024-2025 et 2026.

RÉSOLUTION 2024-09-112

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 135-2011- RELATIVEMENT A L'ELEVAGE D'ANIMAUX A DES FINS PERSONNELLES, RECREOTOURISTIQUES OU COMMERCIALES COMME USAGE COMPLEMENTAIRE A L'HABITATION DANS LES ZONES AGRICOLES ET AGROFORESTIERES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 135-2011 de Saint-Eugène-d'Argentenay **est** entré en vigueur le 10 juillet 2012;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Saint-Eugène-d'Argentenay a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE l'élevage d'animaux à des fins personnelles, récréotouristiques ou commerciales est déjà autorisé comme usage complémentaire à l'habitation au règlement de zonage mais sans identifier les affectations spécifiques et les conditions d'exercice afin d'assurer l'harmonie avec le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite autoriser l'élevage d'animaux à des fins personnelles, récréotouristiques ou commerciales comme usage complémentaire à l'habitation dans les zones d'affectation agricole ou agroforestière sous certaines conditions compte tenu de la compatibilité d'un tel usage complémentaire par rapport aux usages principaux autorisés dans ces affectations ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay tenue le 08 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement portant le N°226-2024 a été adopté à une séance spéciale du conseil, tenue le 08e jour de juillet 2024, sous la résolution N°2024-07-096;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique portant sur les objets du premier projet du présent règlement a été tenue le 09 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'une copie du premier projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le second projet de règlement portant le numéro 226-2024 soit et est adopté, lequel décrète et statue ce qui suit.

RÉSOLUTION 2024-09-113

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 138-2011- RELATIVEMENT A LA TARIFICATION POUR L'ANALYSE DES DEMANDES CONCERNANT LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les permis et certificats numéro 138-2011 de Saint-Eugène-d'Argentenay est entré en vigueur le 20 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Saint-Eugène-d'Argentenay a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), d'amender son règlement sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 228-2024 concerne les demandes relatives aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter une tarification quant à l'analyse des demandes de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay tenue le 08 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement portant le N°227-2024 a été adopté à une séance spéciale du conseil, tenue le 08e jour de juillet 2024, sous la résolution N°2024-07-097;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique portant sur les objets du premier projet du présent règlement a été tenue le 09 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'une copie du premier projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le second projet de règlement portant le numéro 227-2024 soit et est adopté, lequel décrète et statue ce qui suit.

RÉSOLUTION 2024-09-114

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT - PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) - AYANT POUR OBJET D'AUTORISER SUR DEMANDE ET EN FONCTION DE CRITERES PREETABLIS, UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

MALGRE LE FAIT QU'IL DEROGUE A L'UN OU L'AUTRE DES REGLEMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-EUGENE-D'ARGENTENAY

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), d'adopter un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments abritant des usages dérogatoires sont souvent, par leurs caractéristiques particulières, difficiles à transformer pour recevoir les usages permis dans la zone;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de permettre la réalisation de projets particuliers afin d'optimiser l'utilisation d'un terrain ou d'un bâtiment comportant des limitations jugées importantes par rapport au respect de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay tenue le 08 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement portant le N°228-2024 a été adopté à une séance spéciale du conseil, tenue le 08e jour de juillet 2024, sous la résolution N°2024-07-098;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique portant sur les objets du premier projet du présent règlement a été tenue le 09 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'une copie du premier projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le second projet de règlement portant le numéro 228-2024 soit et est adopté, lequel décrète et statue ce qui suit.

RÉSOLUTION 2024-09-115

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET SOUTIEN

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Mme Karine Ouellet, directrice générale représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Karine Ouellet, directrice générale est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

RESOLUTION 2024-09-116

CHANGEMENT DE LA DATE DE LA TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL D'OCTOBRE 2024

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE nous décidions de changer la date de la tenue de la prochaine séance ordinaire du conseil municipal qui était planifié pour le vendredi, 04 octobre et de la tenir plutôt le jeudi, 10 octobre 2024.

RÉSOLUTION 2024-09-117

PROGRAMME D'AIDE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme d'aide pour les bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la Municipalité entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée à 20h30.



Gilles Dufour
Maire



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière

A DONNER

2 étagères en BOIS pour télévision.



Contactez Mme Cécile Vallée
Tél : 418-276-2692



**Nous avons besoins de Nouveaux Membres pour le
Comité des Loisirs composé d'une équipe jeune et
dynamique!**

Si tu as le goût de relever des défis, alors OSE!

Contactez : Mélissa Larouche Tél : 418-637-5788

Sophie Bouchard Tél : 418-618-0642



**DANS LA NUIT DU 2 AU 3 NOVEMBRE PROCHAIN
(DIMANCHE LE 3 NOVEMBRE À 2H), JE RECULE
L'HEURE ET JE VÉRIFIE MES AVERTISSEURS:**

FUMÉE - MONOXYDE DE CARBONE

OCTOBRE 2024



**J'UTILISE UNE PILE DE BONNE QUALITÉ
ET JAMAIS UNE PILE RECHARGEABLE.**



L'Automne est à nos portes, il est temps de faire le tri de nos vêtements que n'utilisons pas, propres et en bon état. Alors le Comptoir Vestimentaire se fera un plaisir de les recueillir au 3 ième étage du Centre Communautaire .

Vous pouvez les déposer dans le contenant approprié à l'extérieur.

***Veuillez noter que vous avez maintenant accès à l'ascenseur
aux heures d'ouverture du Comptoir Vestimentaire, soit tous
les mardis de 12h30 à 15h00.***

Et Le Comptoir est à la recherche de nouvelles Bénévoles!

Mme Françoise Imbeault, prés.

418-276-4295



Bravo aux Entreprises Dufour pour votre dynamisme!

Dany Dufour et sa fille Andréanne ajoutent une filière transport et souhaitent poursuivre la croissance de l'entreprise.



Les Entreprises Dufour ajoutent une corde à son arc en incluant un nouveau service de transport à ses opérations. L'entreprise familiale située à Saint-Eugène-d'Argentenay regarde vers l'avenir, tout en continuant d'être un meneur de l'industrie avec une expertise reconnue à travers le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Au printemps dernier, les Entreprises Dufour décident d'incorporer le transport à sa gamme de service. Un ajout qui fait sens considérant le territoire couvert.

« C'est une expertise que nous n'avions pas dans le passé. Avec ce service, nous sommes en mesure d'aller chercher nos produits à l'extérieur de la région ou encore d'exporter les grains de nos clients. L'ajout de cette filière à notre entreprise nous permet d'offrir ce service aux producteurs qui font affaire avec nous », explique Andréanne Dufour, actionnaire.

Les opérations des Entreprises Dufour se concentrent principalement au Lac-Saint-Jean. Dans le futur, Andréanne et Dany ont pour objectif d'accentuer leur présence auprès des producteurs du Saguenay.

« Présentement, nous avons beaucoup de demandes au Lac-Saint-Jean. Ce qui nous tient à cœur, c'est d'être en mesure d'offrir la même qualité de service à l'ensemble de nos clients. Une fois que nous aurons les bonnes personnes en place, c'est certain qu'on aimerait continuer de se développer au Saguenay qu'on couvre actuellement à plus petite échelle », lance Andréanne Dufour.

Expertise

Avec une meunerie régionale certifiée 100% végétale, les Entreprises Dufour approvisionnent les producteurs agricoles en semences adaptées au sol et au climat. Cette expertise, développée à Saint-Eugène, fait la fierté de Dany et de sa fille Andréanne.

« Notre semence, nous la produisons et nous la conditionnons ici, sur nos terres. Pour nous, les variétés que nous vendons, ce ne sont pas seulement des fiches techniques. On a fait des expérimentations et des erreurs qui nous donnent l'expérience que nous avons aujourd'hui. C'est ce qui nous fait sortir du lot. Nous touchons vraiment à tout et nous sommes fiers d'être l'une des rares entreprises agricoles à offrir autant de diversité dans nos services.

Le paternel poursuit :> Pour nous, la clé du succès, c'est que nous avons un excellent service. Nous accompagnons les producteurs tout au long de l'année. Que ce soit pour l'alimentation du troupeau, la plantation de semis ou encore dans la qualité des fourrages, nos représentants parcourent la région pour offrir ces services aux producteurs.>

LE NOUVELLES HEBDO

Conseils pour bien préparer sa maison pour l'hiver

Pour profiter au maximum de notre hiver, une bonne préparation à la maison est incontournable. Découvrez nos conseils faciles pour vous aider à bien préparer votre maison pour l'hiver.

1. Protéger les tuyaux du froid .

L'eau prend de l'expansion au contact du froid. Lorsqu'il fait très froid, les tuyaux peuvent donc éclater. Isolez autour des tuyaux à l'intérieur pour éviter les courants d'air froids. Dans la maison, surveillez la température à proximité des tuyaux. Si elle descend sous le point de congélation, projetez de la chaleur de façon sécuritaire, par exemple à l'aide d'un ventilateur, afin d'acheminer l'air chaud au bon endroit. Pensez toujours aux risques d'incendie. Pour plus de trucs, consultez nos [conseils de prévention d'incendie](#).

Lors des journées très froides, laissez couler un filet d'eau par le robinet, afin d'empêcher l'eau de geler dans les tuyaux. C'est un moyen facile d'éviter des problèmes coûteux. Pour voir d'autres conseils, consultez notre article sur la [prévention des dégâts d'eau](#).

2. Faire inspecter votre appareil de chauffage

Assurez-vous que votre fournaise est en bon état avant l'arrivée des grands froids. Les temps d'attente ont tendance à être plus longs à mesure que l'hiver avance. C'est aussi le pire moment de l'année pour manquer de chauffage.

Réservez une inspection faite par un professionnel plus tôt que tard pour éviter d'attendre. De plus, un entretien peut contribuer à éviter des problèmes majeurs et à vous faire économiser beaucoup d'argent à long terme.

3. Isoler les portes et fenêtres

Passez la main autour des cadres de vos portes et fenêtres donnant vers l'extérieur. Sentez-vous une brise? Si oui, il est temps d'installer (ou de remplacer) de l'isolation. Profitez-en pour équiper vos fenêtres de pellicules coupe-froid. Elles sont très efficaces et économiques.

4. Nettoyer les systèmes de chauffage et de ventilation

Avant de mettre le chauffage en marche, pensez à ceci :

- Nettoyez les plinthes électriques afin d'éviter les mauvaises odeurs;
- Faites un test rapide pour vous assurer qu'elles fonctionnent bien;
- La chaleur monte. Si vous vivez dans une maison, commencez par chauffer le sous-sol et le garage.



Si vous avez un échangeur d'air, nettoyez-le avant de l'utiliser pour éviter que la poussière accumulée dans les tuyaux au fil des mois se répande dans la maison.

5. Vérifier les détecteurs

Quand avez-vous vérifié vos détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone pour la dernière fois? Profitez de votre belle lancée de « préparation pour l'hiver » pour changer leurs piles et nettoyer la poussière accumulée. Ça ne prend qu'une minute et vous vous sentirez plus en sécurité.

6. Mesurer le radon

Avez-vous déjà entendu parler du [radon](#)? Ce gaz radioactif naturellement présent dans certains sols et dans la roche est la deuxième cause du cancer du poumon après le tabagisme.

Invisible, inodore et sans goût, le radon peut s'infiltrer dans les bâtiments, souvent par les fondations, et il est impossible à détecter sans détecteur de radon. Utilisez-en un pour mesurer la concentration de radon dans votre maison. Si des mesures correctives sont nécessaires, veuillez engager un entrepreneur certifié afin de vous assurer que votre maison est aussi sécuritaire que possible.

7. Ramoner la cheminée

Pour les chanceux et chanceuses qui possèdent un foyer, si votre municipalité vous permet de l'utiliser, il devrait vous garder au chaud cet hiver. Mais faites inspecter et ramoner la cheminée avant de vous en servir. Pour éviter les [risques d'incendie](#), cette étape ne doit pas être négligée. En fait, de nombreuses villes canadiennes possèdent des règlements à ce sujet.

8. Vider les tuyaux extérieurs

Comme le dit si bien le dicton, « mieux vaut prévenir que guérir ». Afin d'éviter que les conduites d'eau ne gèlent et éclatent, videz tous les robinets extérieurs et fermez la valve d'alimentation jusqu'au printemps prochain.

9. Inspecter les gouttières, le toit et les murs extérieurs

C'est le temps de l'inspection! Même si l'automne est terminé, il pourrait y avoir encore des feuilles. Videz les gouttières des feuilles et des débris accumulés, et assurez-vous qu'elles sont bien fixées.

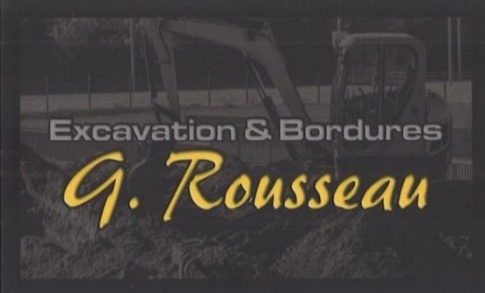
Tant qu'à être dehors, [inspectez le toit](#). Si des bardeaux sont cassés, décollés ou ondulés, c'est le temps de les remplacer. Vous ne souhaitez pas avoir d'infiltration d'eau à -30 °C avec un toit recouvert de neige.

Par la suite, inspectez tous les murs extérieurs afin de repérer des fissures qui nécessiteraient des réparations. Si vous en trouvez, rebouchez-les avant que l'eau ne s'y infiltre : le gel et le dégel risqueraient de causer de gros dégâts.

10. Nettoyer et ranger le mobilier de jardin

Si vous n'avez pas déjà rangé votre table, vos chaises de jardin et votre barbecue, nettoyez-les bien avec de l'eau savonneuse avant de le faire. Pour éviter la rouille sur votre barbecue, enduisez les grilles d'huile végétale, puis emballez-les dans du papier journal.





Excavation & Bordures
G. Rousseau

TÉLÉPHONE 418 276-6422
CELLULAIRE 418 879-0161

243, RUE PRINCIPALE
Saint-Eugène-d'Argentenay (Québec) G0B 1B0

- > Excavation
- > Terrassement
- > Drain agricole
- > Tarière 10 à 16 po
- > Aménagement d'entrée résidentielle
- > Installation de bordures préfabriquées
- > Enfouissement de fil sans tranchée
- > Installation de poteaux de clôture & barrières



ufour & Frères Inc.
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Martin Dufour

Location de machinerie lourde R.B.Q. : 1364-0206-42

132, route Principale, Saint-Eugène-d'Argentenay (Québec) G0W 1B0
Succursale : 103, rue Dostar, Dolbeau-Mistassini

Tél. bur. : 418 276-1478
Téléc. : 418 276-0007
Cell. : 418 218-1478

dufourfreres@hotmail.com

Avis à tous les propriétaires de cases Postales

Si vous ne désirez pas recevoir de circulaires et de publicité de toutes sortes, dans votre case postale, vous pouvez signer afin de ne plus les recevoir.

Veillez remplir le formulaire et nous l'apporter à la Municipalité.

Exemption de circulaires



Date _____

Au _____, nous ne voulons plus de circulaires.

(Adresse complète)

_____ Responsable du courrier de cette adresse

(Nom en lettres moulées)

_____ Signature



Si vous désirez un Souvenir du 100^{ième} de notre Municipalité, n'hésitez pas en vous procurant une belle tasse pour la modique somme de 10.00\$ MAINTENANT À 5.00\$.

Passez-nous voir aux heures d'ouverture.

Un beau Souvenir qui nous rappelle une page de notre Histoire !

Début cours de danse country en ligne, pour débutant

Avec Marlayne Belley

Clientèle : Enfant; 18h30 à 19h30

Adulte : 19h30 à 20h30

Endroit : Centre Communautaire



La Journée sera à déterminer et les cours seront milieu ou fin novembre.

Pour inscription et autres détails : Tél : 418-618-5721

DEA-Défibrillateur externe automatisé ⚡❤️

Saviez-vous qu'à St-Eugène-d'Argentenay un DEA est accessible? Dans le local du Comptoir Postal, disponible 24 heures par jour en tout temps!

Sachez que si quelqu'un de votre entourage présente des signes d'arrêt cardiaque, vous pouvez emprunter cet équipement pour lui venir en aide. N'oubliez pas de contacter les services d'urgence en communiquant avec le 911. À la suite de l'utilisation de l'appareil, veuillez en informer la municipalité en contactant le 418 276-1787.



Potage asiatique à la citrouille et au lait de coco

Ingrédients

1 c. à soupe d'huile

1 c. à soupe de beurre

1 gousse d'ail hachée

4 échalotes hachées

½ ou 1 petit piment fort haché (facultatif). On peut remplacer par 1 c. à thé de sauce RedHot ou quelques gouttes de Tabasco au goût.

1 c. à soupe de citronnelle

1 ½ tasse de lait de coco

2 ⅛ tasses de bouillon de poulet

4 tasses de citrouille pelée et coupée en dés

Épices : 1 pincée de cari, de thym et sel poivre (au goût)

1 poignée de basilic ou romarin (en décoration)



Préparation

Dans une poêle, faire revenir l'ail, l'échalote, le piment et la citronnelle dans le beurre et l'huile de 2 à 3 minutes.

Ajouter le bouillon de poulet, le lait de coco, les cubes de citrouille et les épices.

Porter à ébullition et faire mijoter à feu moyen jusqu'à ce que la citrouille soit très tendre (environ 30 minutes).

Laisser refroidir quelques minutes et mixer le mélange dans un robot.



Comment sécher les graines de citrouille pour les planter l'année prochaine ?

Disposez les graines en une seule couche, sur un vieux grillage ou autre, c'est parfait. Laissez-les sécher pendant quelques semaines, en les retournant les premiers jours. Une fois qu'elles sont sèches, emballez les graines dans des enveloppes en papier, puis datez-les et étiquetez-les. Conservez les graines dans un endroit frais et sec pendant un an maximum .

Du peut-être tout simplement les faire sécher pour de délicieuses grignotines !

Ingrédients :

- 1 citrouille
- 2 cuillères à soupe d'huile de canola
- [sel assaisonné](#)
- Épices (poivre de cayenne, chili ou autres)
- Eau salée



Préparation :

1. Préparer un petit chaudron d'eau salée et porter à ébullition.
2. Vider la citrouille et ramasser les graines.
3. Rincer les graines de citrouille avec l'aide d'une passoire. Il ne doit plus rester de orange.
4. Faites mijoter les graines de citrouille pendant 5 minutes dans l'eau bouillante.
5. Bien éponger les graines.
6. Faire préchauffer le four à 375°F (190 °C).
7. Sur une plaque ou un papier d'aluminium, étendez l'huile de canola. Ajouter les graines de citrouille, le sel assaisonné et les épices.
8. Faites cuire pendant environ 20 minutes ou jusqu'à ce qu'elles soient bien dorées.



N.B. à partir du 01 janvier 2025, le coût des messes chantées sera de 25.00\$ au lieu de 15.00\$. Donc d'ici la fin d'année 2024, le coût demeure à 15.00\$ pour les messes.

Pour faire célébrer une messe à une date précise, contactez Mme Carole Perron au 418-276-2098 avant le 15 de chaque mois!

MESSES ET LAMPES NOVEMBRE 2024



03 NOVEMBRE : ADACE

**10 NOVEMBRE : Jean-Maurice Gauthier par Julie Deschênes
Léonce Labeaume par Céline Labeaume
Thérèse et Lionel Bussièrès par Robert et Donald Bussièrès
Raymond Turcotte par Alain Turcotte**

17 NOVEMBRE : ADACE

**24 NOVEMBRE : Donat Perron par Carole et Michel Frappier
Parents défunts Famille Lavoie par M-Paule Dufour et Réal Lavoie
Yolane Côté par Chorale St-Eugène
Louisette Bergeron par Comité St-Vincent de Paul**

LAMPES 2024

**03 NOVEMBRE : Thérèse Bouchard et Guy Néron
10 NOVEMBRE : Léonce Labeaume
17 NOVEMBRE : Famille Françoise Boudreault
24 NOVEMBRE : Famille Marc Tremblay**



<La prière est la clé du matin et le verrou du soir>



Cours de Peinture par M. Deny Cloutier
Débutant Jeudi le 7 novembre
À 9h00am au coût de 55.00\$
Pour renseignements et inscriptions,
Mme Yolande Labrecque 418.276.5767

ÉVÈNEMENTS RESTO-BAR LAC EDEN

CONVIVIALITÉ GARANTIE, SOUVENIRS ASSURÉS
 RESTO-BAR
 LAC EDEN

septembre

CHANSONNIER STEEVE DUPUIS

28 septembre dès 18h
 Maximum 75 places



octobre

**HUMORISTE/IMITATEUR
STÉPHANE BÉLANGER**

12 octobre dès 18h Entrée 20\$
 sur Réservation car seulement 75 places

**MÉCHOUI
CHANSONNIÈRE: ANNIE PAIEMENT**
26 octobre Billet 39\$
 sur Réservation car seulement 100 places

novembre

PARTY HALLOWEEN

2 novembre dès 18h

1 consommation offerte aux gens déguisés



AVEC LE

DUO DAN ET BRUNO

CHANSONNIER

DUO DAN ET BRUNO

16 novembre dès 18h

*1 jeudi sur deux :
SOIRÉE des DAMES
-50% sur une assiette
de pâtes*

*1 jeudi sur deux :
SOIRÉE en FÊTE
-50% sur la COORS
LIGHT en fût*



RESTER À L'AFFÛT

plein d'autres événements s'ajoutent d'ici peu

14 chemin du Lac Eden
 St-Stanislas, QC G8L 7B2
 418-276-8033

domainedulaceden.ca

Participez

Jeu
Concours



Bonne
Chance !

Mots Cachés

Dans le journal de Octobre 2024, le tirage au sort a été fait
 Par M. François Perron.

Félicitations à Mme Mélissa Boutin pour sa participation !

Pour le Mot caché du mois de Novembre, merci de nous apporter votre
 réponse avant le 28 novembre 2024.

Le gagnant se mérite un certificat-cadeau de 20.00\$ au Restaurant 4 Saisons
 ou au Dépanneur JD.



Nom : _____ Téléphone : _____

Réponse : _____



MOT DE 8 LETTRES

JEU 16

Branler

A
aisé
armement
assoiffer
avettes
B
boisé
brigadier
C
calèche
canoté
coïncider

crachiner
créner
cuver
D
dépôt
désincarnée
E
emmancher
épeire
F
félin
fluor
futé

G
gambader
H
halles
hyène
I
indépendantiste
indiscuté
K
kefta
L
lyre

M
mallette
marli
mise
O
objurgation
octal
onde
P
pape
paquebot
piste
provoquée

R
radioguider
rangement
rave
réglé
S
savetier
senti
starlette
T
tiercer
tine
tôlier
tube

V
vassaliser
vexé
vifs
voyou

V	E	X	E	B	F	T	P	R	R	A	N	G	E	M	E	N	T
T	T	T	O	U	O	A	E	R	E	F	F	I	O	S	S	A	R
U	N	I	T	L	P	V	E	E	N	R	A	C	N	I	S	E	D
B	S	E	I	E	U	C	O	I	N	C	I	D	E	R	I	P	E
E	C	E	M	C	L	R	A	D	I	O	G	U	I	D	E	R	T
S	R	A	C	E	R	L	E	T	T	E	L	R	A	T	S	O	S
A	L	R	N	R	M	E	A	V	I	F	S	G	R	N	C	V	I
V	N	A	E	O	A	R	D	M	A	E	I	I	E	O	A	O	T
E	V	I	T	N	T	C	A	A	L	R	N	S	S	I	L	Q	N
T	O	E	L	C	E	E	H	L	B	D	I	R	I	T	E	U	A
I	Y	A	R	E	O	R	A	I	I	M	E	E	L	A	C	E	D
E	O	R	V	Y	F	H	C	S	N	H	A	L	A	G	H	E	N
R	U	E	P	E	L	E	C	I	C	E	I	G	S	R	E	E	E
I	L	R	A	M	T	U	T	N	T	F	R	E	S	U	K	P	P
H	Y	E	N	E	T	T	A	S	E	N	L	R	A	J	E	E	E
A	I	S	E	E	N	M	E	D	I	D	E	U	V	B	F	I	D
D	E	P	O	T	M	I	N	S	E	P	R	S	O	O	T	R	N
P	A	Q	U	E	B	O	T	I	E	R	C	E	R	R	A	E	I

Comités

CLUB ÂGE D'OR HARMONIE

Présidente	Mme Claire Perron
Vice-Présidente	Mme Françoise Imbeault
Secrétaire	Mme Angèle Labrecque
Trésorière	Mme Rachel Fortin
Administrateur(trice)s	Mme Ghislaine Perron M. Normand Perron Mme Lucette Simard

COMITÉ BÉNÉVOLES

Présidente	Mme Micheline Dufour
Vice-Président	M. Georges -Henri Lavoie
Secrétaire-trésorière	Mme Lucie Guimond
Administratrices	Mme Lisette Gagnon Mme Annick Sauvageau Mme Lisette Sauvageau
Coord. Transport	Mme Lucie Guimond
Transporteurs	Mme Hélène Boudreault Mme Jeanine Caouette M. Laurent Côté M. Normand Labeaume M. Alain Sasseville Mme Lisette Sauvageau

COMITÉ ST-VINCENT-DE-PAUL

Présidente	Mme Françoise Imbeault
Vice-présidente	Mme Emilienne Bouchard
Trésorière	Mme Jeanne Bouchard
Secrétaire	Mme Léona Lavoie
Directrices	Mme Lise Doucet Mme Françoise Gauthier Mme Yvonne Tremblay

COMITÉ BIBLIOTHÈQUE

Responsable	Mme Angèle Labrecque
Bénévoles	Mme Jeanne Bouchard Mme Micheline Dufour Mme Rachel Fortin Mme Lisette Gagnon Mme Françoise Gauthier Mme Brigitte Perron Mme Marielle Rousseau Mme Annick Sauvageau Mme Léane Shore

ADS

Président	M. Yvan Gauthier
Vice-Président	M. Gaston Rousseau
Secrétaire	Mme Jeanine Caouette
Directeur(trice)s	Mme Micheline Belley Mme Mélissa Larouche M. Romuald Potvin M. Raymond Sauvageau
Représentant de la mun.	M. Gilles Dufour

ORDRE SÉCULIER FRANCISCAIN

Présidente	Mme Lise Bouchard
Vice-Présidente	Mme Rita St-Pierre
Secrétaire-trésorière	Mme Yolande Labrecque

Comité de Gestion

Communauté Chrétienne St-Eugène d'Argentenay

Responsables	Mme Claire Perron
Secrétaire	Mme Rachel Fortin
Secrétaire	Mme Carole Perron
Membres	Mme Ghislaine Perron M. Raymond Sauvageau M. Denis Verge

COMITÉ DES LOISIRS

Présidente	Mme Sophie Bouchard
Vice-président	M. Jean-Guy Gagnon
Secrétaire	
Trésorière	Mme Mélissa Larouche
Directeur(trice)s	Mme Micheline Belley Mme Mélissa Boutin M. Christopher Lavoie

COMPTOIR VESTIMENTAIRE

Présidente	Mme Françoise Imbeault
Directrices	Mme Micheline Belley Mme Léona Lavoie Mme Lise Doucet Mme Sylvie Thomas Mme Cécile Vallée



Samedi, le 07 décembre 2024

Les membres de l'Association des Loisirs et des Sports organisent une fête de Noël en collaboration avec la municipalité

Activité réservée aux citoyens
de la municipalité

Spectacle de magie à 14h00

Inscription obligatoire

Heure d'arrivée: 13h30

(collation gratuite pour tous)



Dépouillement
des cadeaux pour les
enfants de St-Eugène
(après le spectacle)

Inscription obligatoire
au coût de 15\$ /enfant
avant le 15 novembre



**Bienvenue
petits et
grands!**



Pour infos et inscription:
418.276.1787

À la salle communautaire de
St-Eugène-d'Argentenay.



2024



Novembre 2024

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
				1	2	3
						
4 À 19h00  Séance du conseil	5 Bibliothèque 18h30 à 19h30 Comptoir Vestimentaire 12h30 à 15h00	6	7 Cours de Peinture Avec Deny Cloutier À 9h00 AM 	8	9	10
11	12 Bibliothèque 18h30 à 19h30 Comptoir Vestimentaire 12h30 à 15h00	13	14	15	16	17
18	19 Bibliothèque 18h30 à 19h30 Comptoir Vestimentaire 12h30 à 15h00	20	21	22	23	24
						
25	26 Bibliothèque 18h30 à 19h30 Comptoir Vestimentaire 12h30 à 15h00	27	28	29	30	